

# PROCÈS-VERBAL DE LA 158° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURS DE L'UQTR (SPPUQTR)

Tenue le jeudi 24 septembre 2020 à 13 h Plateforme Zoom (AG158-24-09-20)

**PRÉSENCES**: 72 professeur.e.s ont participé à la réunion.

185 professeur.e.s se sont prévalus de leur droit de vote en ligne.

Le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

#### AG158-24-09-20-00

# Projet d'ordre du jour

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum
- 3. Désignation d'une présidence d'assemblée
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Lecture et adoption des procès-verbaux des 156<sup>e</sup> et 157<sup>e</sup> assemblées générales
- 6. Candidature au poste de recteur de l'UQTR
- 7. Lettre d'entente processus d'embauche
- 8. Affaires budgétaires
  - 1. Rapport financier de l'année 2019-2020 (dépôt)
  - 2. Présentation du budget révisé 2020-2021 (vote)
  - 3. Choix de l'auditeur pour l'année 2020-2021 (vote)
- 9. Placements responsables
- 10. Plan d'action syndical 2020-2021 (dépôt)
- 11. Modifications aux Statuts
- 12. Affaires nouvelles
- 13. Clôture de l'assemblée

#### AG158-24-09-20-01 Mot de bienvenue

Le président du SPPUQTR souhaite la bienvenue aux professeur.e.s. Il rappelle quelques règles à suivre pour assurer le bon déroulement de cette assemblée sur la plateforme Zoom.

#### AG158-24-09-20-02 Vérification du quorum

Le président confirme l'atteinte du quorum prévu aux statuts, soit 10 % du corps professoral (45 professeur.e.s), et proclame le début de l'assemblée.

### AG158-24-09-20-03 Désignation d'une présidence d'assemblée

Le président invite l'assemblée à désigner le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, à titre de président d'assemblée.

Le professeur Marc André Bernier accepte et l'assemblée entérine la recommandation à l'unanimité.

# AG158-24-09-20-04 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.e.s sur le projet d'ordre du jour acheminé dans les délais règlementaires.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 158<sup>e</sup> assemblée générale ; que les membres ont reçu l'avis de convocation selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 e) des Statuts du Syndicat ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ; CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la 158° assemblée générale du SPPUQTR du 24 septembre 2020.

# AG158-24-09-20-05 Lecture et adoption des procès-verbaux des 156° et 157° assemblées générales

La présidence d'assemblée invite les membres à faire part de leurs commentaires sur les procès-verbaux des 156<sup>e</sup> et 157<sup>e</sup> assemblées générales tenues respectivement le 11 juin 2020 et le 27 août 2020.

Il s'informe de la conformité des procès-verbaux.

CONSIDÉRANT les procès-verbaux des 156e et 157e assemblées générales

du Syndicat;

CONSIDÉRANT que les membres ont reçu les projets de procès-verbaux

selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 e) des Statuts du

Syndicat ;

CONSIDÉRANT l'avis des membres ;

Sur proposition du professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, appuyée par la professeure Farrah Bérubé, du Département de lettres et communication sociale, il est résolu :

D'adopter les procès-verbaux des 156° et 157° assemblées générales du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenues respectivement les 11 juin 2020 et 27 août 2020.

#### AG158-24-09-20-06 Candidature au poste de recteur de l'UQTR

La présidence d'assemblée invite les professeur.e.s à discuter de la candidature de M. Christian Blanchette au poste de recteur.

Les professeur.e.s discutent du processus de sélection et du manque de transparence dudit processus. Plusieurs se sont montrés déçus du fait qu'une seule candidature ne soit présentée.

La présidence d'assemblée rappelle qu'il est possible de visionner en ligne la rencontre de M. Blanchette avec les professeur.e.s, qui a eu lieu le 10 septembre à l'invitation du Syndicat. Il conclut cette période de discussion en rappelant qu'une consultation du Syndicat est en cours jusqu'au 25 septembre.

# AG158-24-09-20-07 Lettre d'entente – processus d'embauche

La présidence d'assemblée invite la VPRT du Syndicat à présenter le point concernant le projet de lettres d'entente au sujet du processus d'embauche.

La VPRT explique qu'un comité paritaire s'est penché sur le processus d'embauche des professeur.e.s dans le but d'optimiser ledit processus, à la lumière des constats des dernières années et dans le respect du cadre normatif applicable, plus particulièrement de la convention collective liant l'UQTR et le SPPUQTR. La VPRT termine en invitant les membres à se prononcer sur le projet-pilote d'une année qui a été négocié. À terme, si nécessaire, de nouvelles discussions permettront d'ajuster les nouvelles mesures mises en place.

Les professeur.e.s discutent des répercussions réelles et appréhendées sur la convention collective. Des questions portent aussi sur le calcul du plancher d'emploi.

La présidence d'assemblée souligne qu'en respect de l'article 12.5.2 a) iv. des Statuts du Syndicat, le texte doit être soumis à un scrutin électronique, puisqu'il modifiera la convention collective.

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente modifie la convention collective ;
CONSIDÉRANT l'article 12.5.2 des Statuts portant sur le scrutin électronique ;
CONSIDÉRANT la règle 15 régissant les consultations électroniques ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur une proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu :

De tenir un scrutin électronique du 24 septembre 2020 à 17h au mardi 29 septembre 2020 à 17h pour l'adoption de la lettre d'entente sur le processus d'embauche des professeurs.

Une professeure demande le vote sur la proposition. Elle explique qu'un considérant portant sur la modification de la convention collective peut s'avérer dangereux pour la suite des choses.

Un professeur propose d'amender le premier considérant pour qu'il se lise comme suit :

#### CONSIDÉRANT

que la lettre d'entente suspend l'application régulière de certaines clauses de la convention collective figurant dans le projet de lettre d'entente pour une période d'une année;

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition d'amendement adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée rappelle que les professeur.e.s doivent se prononcer sur la proposition amendée, puisqu'un vote a été demandé.

Pour 50 Contre 2 Abstention 10

La présidence d'assemblée annonce que le conseil syndical, réuni en séance le 10 septembre, a unanimement adopté la résolution recommandant aux professeur.e.s d'adopter la lettre d'entente sur le processus d'embauche.

La présidence d'assemblée précise qu'un comité de validation des résultats du scrutin doit être formé. Elle rappelle que le rôle de la présidence de ce comité et des scrutateurs et scrutatrices est d'être présent à la fin de la période de scrutin (mardi 29 septembre 2020 à 17h sur Zoom), de s'assurer de la conformité du scrutin, de prendre en note les résultats et d'informer l'ensemble des professeur.e.s des résultats.

CONSIDÉRANT la tenue d'un scrutin électronique ;

CONSIDÉRANT l'article 12.5.1 des Statuts ;

CONSIDÉRANT l'obligation de désigner une présidence de scrutin et de deux

scrutateurs et scrutatrices ;

Sur motion dûment proposée par le professeur François Labelle, du Département de management, appuyée par le professeur Sébastien Tremblay, du Département de mathématiques et d'informatique, il est résolu :

De désigner la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, à titre de présidence de scrutin, et de désigner les professeurs Frédéric Langlois, du Département de psychologie, et du professeur François Labelle, du Département de management, à titre de scrutateurs.

# AG158-24-09-20-08 Affaires budgétaires

La présidence d'assemblée invite le trésorier du Syndicat à présenter les trois points concernant les affaires budgétaires.

# 1- Rapport financier de l'année 2019-2020 (dépôt)

Le trésorier présente les différents tableaux du rapport. Les produits (revenus) s'élèvent à 618 134 \$ comparativement à 1 022 123 \$ en 2018-2019. Cet écart s'explique par les pertes non réalisées sur les placements (400 459 \$) en raison des turbulences économiques occasionnées par l'épidémie de COVID-19. Les revenus de la cotisation syndicale augmentent par rapport à l'année précédente, soit 842 603 \$, comparativement à 768 007 \$. Il fait remarquer

que les revenus de cotisation couvrent les coûts de fonctionnement du syndicat.

Les charges (dépenses) ont diminué, passant de 1 740 219 \$ en 2018-2019 à 721 463 \$ en 2019-2020. Cette différence s'explique par les allocations versées aux professeur.e.s durant le lock-out.

Un professeur questionne le trésorier sur les placements à courts et longs termes, de même que sur la fluctuation des marchés. Le trésorier annonce que les marchés sont en hausse depuis le printemps. Cette analyse sera confirmée sous peu lorsqu'il rencontrera les courtiers en octobre.

Après avoir répondu aux questions des membres, le trésorier cède la parole à la présidence d'assemblée, qui fait la lecture du projet de résolution :

```
CONSIDÉRANT les Statuts et les règlements du Syndicat ;
CONSIDÉRANT le dépôt des résultats financiers 2019-2020 ;
CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;
```

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Jean-Claude Bernatchez, du Département de gestion des ressources humaines, il est résolu :

De prendre acte du rapport financier 2019-2020 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tel que préparé par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières.

#### 2- Présentation du budget révisé 2020-2021 (vote)

Le trésorier indique que le budget de l'année 2020-2021 a été adopté lors de l'assemblée générale du mois de mars dernier.

Les Statuts du Syndicat prévoient toutefois la possibilité de présenter un budget révisé à l'assemblée générale statutaire de septembre.

Le trésorier présente le budget révisé. Les produits sont revus à la hausse de 80 000 \$, passant de 920 000 \$ à 990 000 \$.

Les modifications apportées aux charges concernent notamment les budgets associés aux différentes activités du Syndicat relevant de la vie démocratique et de la vie associative. Les réunions de travail et celles des instances se dérouleront en visioconférence pour l'essentiel de l'année. Les charges diminuent de 30 000 \$, passant de 870 000 \$ à 840 000 \$.

Le trésorier indique que l'excédent des revenus sur les charges se chiffre à 150 000 \$.

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2020-2021 adoptées à l'assemblée générale du

11 juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ; CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu :

D'adopter les prévisions des produits et des charges révisées pour l'année 2020-2021 telles qu'annexées à la présente résolution.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### 3- Choix de l'auditeur pour l'année 2020-2021 (vote)

Le trésorier rappelle les critères de sélection utilisés par le Syndicat afin de choisir les firmes d'audit. Il s'agit d'un contrat de cinq ans renouvelable chaque année, et qui en est à la troisième année.

CONSIDÉRANT les Statuts et les règlements du Syndicat ;

CONSIDÉRANT le mode de sélection des firmes d'audit ;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Josée Lafrance, du Département Sage-femme, il est résolu :

De désigner la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2020-2021 (quatrième année).

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

# AG158-24-09-20-09 Placements responsables

La présidence d'assemblée invite le trésorier du Syndicat à présenter le point demandé par les membres lors de l'assemblée générale du 11 juin 2020.

Le trésorier rappelle la règle 3 régissant la gestion du Fonds de défense professionnel actuellement en vigueur. Il explique que d'ici cinq ans, la partie du FDP investie en fonds communs, en actions ou l'équivalent, devra contenir au moins 20% de placements socialement responsables.

Le trésorier souligne que le plan d'action du Syndicat pour l'année 2020-2021 comprend l'objectif de réorienter les placements du Fonds de défense professionnel vers des Fonds éthiques. S'il est possible d'augmenter le taux à 100 % dans les fonds éthiques, le Syndicat s'engagera dans cette voie. Le

Trésorier apportera cette préoccupation lors de la rencontre du Comité d'étude du Fonds de défense professionnel en octobre.

Les professeur.e.s discutent de l'impact d'un tel objectif et du rôle social du Syndicat.

# AG158-24-09-20-10 Plan d'action syndical 2020-2021 (dépôt)

La présidence d'assemblée invite les officières et les officiers du Syndicat à présenter le plan d'action syndical 2020-2021 et il signale qu'il s'agit d'un dépôt.

# **Actions prioritaires**

- Valoriser la saine gouvernance
  - Valoriser le rôle des directions de département, de programme, de cliniques et de centres et instituts de recherche
  - Mobiliser les professeurs et favoriser leur implication dans les comités et les instances de l'UQTR
  - Organiser des comités de réflexion et des tables rondes sur le rôle des professeurs
  - Soutenir les professeurs provenant de programmes ou de départements sans direction
- Favoriser une relève au comité exécutif
- Organiser une tournée des départements et des groupes d'intérêts afin de préparer la négociation de la prochaine convention collective
- Doter le Syndicat d'un protocole d'accompagnement des professeur.e.s permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement au travail, de discrimination et d'incivilité touchant ses membres

#### Relations de travail

- Inviter les professeurs concernés dans la réflexion sur la reconnaissance des cours de stages dans la tâche des professeurs
- Définir les reconnaissances de tâches atypiques pour les stages
- Définir les heures de laboratoire d'apprentissage clinique (LAC)
- Parvenir à un règlement pour les dommages subis par les professeur.e.s dont l'embauche a été retardée en 2018

#### **Affaires universitaires**

- Maintenir les rencontres préparatoires aux réunions du conseil d'administration et de la commission des études de l'UQTR
- Expédier aux directions de département l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration et de la commission des études de l'UQTR
- Outiller et encourager les professeurs dans leur cheminement de carrière
- Étudier les problématiques liées aux cours en ligne
- Faire le point sur la recherche subventionnée et non subventionnée dans les constituantes du réseau
- Faire le point sur les programmes courts

#### Services à la collectivité

• Intégrer les nouveaux professeurs

- Poursuivre la promotion des professeurs qui se démarquent au cours de l'année (reconnaissance et engagement)
- Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité
- Réfléchir sur les activités des services à la collectivité du Syndicat
- Organiser avec le Comité ad hoc du 50<sup>e</sup> les festivités en lien avec le 50<sup>e</sup> anniversaire du Syndicat

#### Secrétariat

- Revoir les Statuts du Syndicat (présentés lors de l'AG statutaire de septembre 2020)
- Lancer le nouveau site Internet (conception d'un nouveau site, présenté lors de l'AG statutaire de septembre 2020)
- Optimiser l'utilisation des outils de communication, en tirant parti des possibilités nouvelles qu'offrent le site Internet et le bulletin d'information L'œil ouvert
- Stimuler la réflexion et animer des débats sur la vie universitaire
- Doter le Syndicat d'une règle pour l'adoption des lettres d'entente
- Doter le Syndicat d'une règle sur les modes de scrutin

#### Trésorerie

 Réorienter les placements du Fonds de défense professionnel vers des Fonds éthiques

#### Représentation

- Poursuivre les activités de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR
- Maintenir l'implication du Syndicat au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université.
- Maintenir l'implication du Syndicat au sein du Comité sur le financement et la gouvernance des universités de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)
- Participer au Forum des partenaires
- Participer au Comité multisyndical de santé et sécurité au travail
- Favoriser et développer des collaborations avec l'AGE UQTR

À la fin de la présentation, la présidence d'assemblée invite les membres à adresser leurs questions aux membres du comité exécutif.

Un professeur demande à ce que la FQPPU travaille à augmenter le nombre de professeur.e.s sur les instances des universités, notamment au sein du conseil d'administration.

# AG158-24-09-20-11 Modifications aux Statuts

La présidence d'assemblée, à titre de secrétaire du Syndicat, présente des propositions d'amendements aux Statuts.

Après une période de questions et de réponses, la présidence d'assemblée indique que les amendements doivent être soumis au scrutin électronique.

CONSIDÉRANT l'article 6.1 d. sur le rôle de l'assemblée générale concernant

les amendements aux Statuts du Syndicat ;

CONSIDÉRANT l'article 12.5.2 i. des Statuts portant sur le scrutin

électronique ;

CONSIDÉRANT la règle 15 régissant les consultations électroniques ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ; CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur une proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation, il est résolu :

De tenir un scrutin électronique du 24 septembre 2020 à 17h au mardi 29 septembre 2020 à 17h pour l'adoption des amendements aux Statuts du SPPUQTR.

La présidence d'assemblée annonce que le conseil syndical, réuni en séance le 10 septembre, a unanimement adopté la résolution recommandant aux professeur.e.s d'adopter les amendements aux Statuts.

# AG158-24-09-20-12 Affaires nouvelles

La présidence d'assemblée dévoile officiellement le nouveau site Internet du Syndicat. Le site sera accessible prochainement, puisque la migration de l'ancien vers le nouveau site est actuellement en cours.

Les professeur.e.s félicitent les responsables du dossier pour ce nouveau site.

# AG158-24-09-20-13 Clôture de l'assemblée

La présidence d'assemblée annonce que les résultats du scrutin électronique seront intégrés au procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est close à 16 h 27.

# Résultats du scrutin, mardi 29 septembre 2020

Selon l'article 12 des statuts du Syndicat, au moins 25 % des professeurs doivent se prononcer lors des scrutins électroniques. Le taux de participation est de 41 %.

Projet de lettre d'entente - Processus d'embauche des professeur.e.s

Pour: 85 % (135) Contre: 4% (6) Abstention: 11% (18)

Amendements aux Statuts du Syndicat

Pour: 86% (136)
Contre: 4% (6)
Abstention: 10% (16)

Président d'assemblée	Secrétaire
Marc André Bernier	François Landry
Secrétaire du Syndicat	Conseiller aux affaires universitaires